

**Mémoire soumis au Comité permanent des finances de la  
Chambre des communes pour les consultations prébudgétaires  
en vue du budget de 2021**

**Présenté par l'Association canadienne de la distribution de  
fruits et légumes**

**Le 7 août 2020**

## **Liste de recommandations**

### *Incitatifs à l'emploi*

**Recommandation 1** : les prestations d'emploi actuelles et futures liées à la COVID-19 devraient être ajustées pour fournir aux Canadiens ayant besoin de soutien la possibilité de travailler au-delà des limites des programmes en place.

**Recommandation 2** : la subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) devrait être prolongée jusqu'à ce que l'Agence de la santé publique du Canada ait déclaré que la pandémie de COVID-19 est terminée et devrait être ajustée pour permettre aux entreprises et aux organisations de la demander rétroactivement d'après une évaluation des incidences financières sur une année entière afin de mieux refléter les effets sur les revenus chez de nombreuses personnes dans la chaîne diversifiée d'approvisionnement en fruits et légumes, et reconnaître les cycles de revenus ultérieurs.

**Recommandation 3** : la subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) devrait être ajustée pour soutenir les commerces essentiels, comme ceux de la chaîne d'approvisionnement en fruits et légumes frais, qui ont été touchés par une hausse importante de leurs coûts d'exploitation en raison de la COVID-19, en leur fournissant l'option de demander la SSUC en fonction de la baisse de leur revenu net.

### *Main-d'œuvre*

**Recommandation 4** : à court terme et à long terme, le gouvernement du Canada devrait travailler à améliorer les normes de service et les délais de traitement pour les demandes dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers et du volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires, y compris en collaborant avec les pays d'origine des travailleurs et en adoptant des mesures pour simplifier davantage la collecte de données biométriques et les processus de demande de visas et de permis de travail.

### *Liquidités et protection financière pour les vendeurs de fruits et légumes*

**Recommandation 5** : comme davantage de faillites sont prévues à cause du climat économique dû à la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada devrait créer une fiducie présumée limitée et prévue par la loi, semblable à la loi américaine sur les denrées agricoles périssables (*Perishable Agricultural Commodities Act*), soutenir les liquidités requises et protéger les vendeurs de fruits et légumes lors de faillites au Canada.

- *Avantage commercial* — une fiducie présumée limitée et prévue par la loi au Canada permettrait de rétablir l'accès préférentiel au mécanisme de règlement des différends des États-Unis concernant les fruits et légumes frais.

**Canadian Produce Marketing Association • Association canadienne de la distribution de fruits et légumes**

162, promenade Cleopatra Drive, Ottawa (Ontario) K2G 5X2 Canada  
(+1) 613-226-4187 Fax/Télec. : (+1) 613-226-2984 cpma.ca

### *Changements opérationnels et équipement de protection individuelle (EPI)*

**Recommandation 6** : le gouvernement du Canada devrait instaurer un crédit d'impôt pour l'EPI afin d'aider l'industrie à acheter l'équipement nécessaire pour garder ses travailleurs et le public en sûreté.

**Recommandation 7** : le gouvernement devrait prolonger l'exonération des droits de douane pour l'EPI au-delà de la fin de 2020 et reconnaître les coûts élevés en EPI assumés par l'industrie au début de la pandémie en rendant cette exonération rétroactive avant son annonce le 6 mai 2020.

### *Durabilité*

**Recommandation 8** : le gouvernement devrait fournir une aide financière continue pour atteindre les cibles de la politique alimentaire du Canada, promouvoir la durabilité économique, environnementale et sociale à long terme du système alimentaire canadien et augmenter la consommation par les Canadiens d'aliments sûrs et nutritifs.

**Recommandation 9** : pour réduire efficacement l'usage de plastiques inutiles et problématiques, le gouvernement devrait collaborer étroitement avec l'industrie afin d'adopter une approche systémique au développement de solutions qui sont fondées sur des preuves et combinent sensibilisation et innovation, encouragent la collecte efficace des matières recyclables dans les collectivités au Canada et tiennent compte des implications pour la salubrité et la sécurité alimentaire de la réduction de l'usage des plastiques pour les fruits et légumes frais.

**Recommandation 10** : le gouvernement devrait engager des fonds et des ressources pour appuyer la réduction du gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement, notamment en prolongeant et en élargissant le Défi de réduction du gaspillage alimentaire déjà annoncé.

### *Innovation et infrastructure*

**Recommandation 11** : l'ACDFL exhorte le gouvernement à fournir du financement pour l'innovation propre à la chaîne d'approvisionnement en fruits et légumes frais, afin de renforcer l'industrie et de favoriser sa compétitivité constante.

**Recommandation 12** : le gouvernement devrait consacrer des fonds suffisants au développement rapide de l'infrastructure d'Internet à haute vitesse et de la zone où sont offerts des services de téléphonie cellulaire afin de garantir que tous les Canadiens et toutes les entreprises canadiennes ont accès à l'infrastructure numérique dont ils ont besoin.

**Recommandation 13** : le gouvernement devrait investir suffisamment dans les infrastructures rurales, y compris les routes, les infrastructures énergétiques et de service, comme la gestion des déchets.

*Stratégie sur les données agricoles et agroalimentaires*

**Recommandation 14** : l'ACDFL exhorte le gouvernement à créer un groupe de travail sur les données réunissant Agriculture et Agroalimentaire Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, et d'autres ministères et organismes pertinents pour élaborer et appliquer une stratégie sur les données qui soit complète, entièrement financée et à long terme, renforcera notre compétitivité et guidera les décisions stratégiques clés de nos membres.

*Une approche stratégique de la reprise*

**Recommandation 15** : l'ACDFL exhorte le gouvernement à consacrer des fonds à une analyse complète des effets de la COVID-19 sur le secteur des fruits et légumes ainsi qu'aux efforts continus du Conseil consultatif de la politique alimentaire du Canada pour répondre aux besoins de l'industrie en vue de la reprise.

## **Introduction**

La pandémie mondiale de COVID-19 a créé des défis sans précédent sur les plans de la santé publique, de l'économie et de la logistique pour les collectivités et les chaînes d'approvisionnement partout dans le monde. L'industrie canadienne des fruits et légumes frais ne fait pas exception à la règle.

Le succès du secteur agricole et agroalimentaire sera essentiel à la reprise économique du Canada à la suite de la pandémie de COVID-19. En fait, un [rapport de la Banque Royale du Canada](#) (RBC) datant de 2019 a établi que la bonne combinaison de compétences, de capital et de technologie en agriculture pourrait ajouter 11 G\$ au PIB du Canada d'ici 2030. L'industrie des fruits et légumes frais contribue grandement au PIB du Canada et à la création d'emplois d'un océan à l'autre, et elle continuera à jouer ce rôle à l'avenir. La reprise économique se fera en reconnaissant le potentiel économique du secteur agricole et en donnant les moyens à notre industrie de réussir.

Il importe de savoir que les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises du secteur des fruits et légumes frais non seulement se font sentir aujourd'hui, mais continueront de se manifester pendant de nombreux mois. L'aide du gouvernement fédéral est essentielle pour que notre industrie reste à flot et se stabilise à court terme, et pour soutenir la reprise économique à long terme. Nous sommes donc heureux de soumettre notre avis au Comité permanent des finances de la Chambre des communes pour les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2021, au sujet des *mesures que le gouvernement fédéral pourrait adopter pour relancer l'économie canadienne alors qu'elle se relève de la pandémie mondiale de COVID-19*.

**Nous souhaitons aussi faire remarquer que l'ACDFL a préparé un document plus étoffé contenant une liste plus longue de recommandations pour soutenir la reprise de l'industrie canadienne des fruits et légumes frais suivant la pandémie de COVID-19.** Nous serions heureux de remettre ce document de référence au Comité et de répondre aux questions de ses membres.

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) représente plus de 820 membres à travers le Canada et le monde qui travaillent dans les domaines de la commercialisation et de la vente de fruits et légumes frais au Canada. Ensemble, les membres de l'ACDFL fournissent 90 % des fruits et légumes frais achetés par les Canadiens. Association industrielle, l'ACDFL représente toute la chaîne d'approvisionnement en fruits et légumes frais, de la ferme à l'assiette. Nos commentaires reflètent un large éventail de membres qui travaillent quotidiennement pour offrir aux Canadiens les fruits et légumes frais et sains qu'ils demandent.

## **Incitatifs à l'emploi**

L'ACDFL reconnaît et applaudit la vitesse à laquelle le gouvernement fédéral a agi dès le début de la pandémie au Canada en créant des programmes macroéconomiques pour soutenir l'industrie. Bon nombre de ces programmes ont fourni une aide bienvenue à des segments de notre chaîne d'approvisionnement. À l'avenir, il sera important d'adopter une

approche plus ciblée pour réduire les conséquences et les effets imprévus sur les entreprises, y compris la dette, la difficulté de recruter de la main-d'œuvre au Canada, etc.

**Les prestations d'emploi actuelles et futures liées à la COVID-19 devraient être ajustées pour fournir aux Canadiens ayant besoin de soutien la possibilité de travailler au-delà des limites des programmes en place.**

Étant donné que le marasme économique de l'industrie canadienne se poursuit, **la subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) devrait être prolongée jusqu'à ce que l'Agence de la santé publique du Canada ait déclaré que la pandémie de COVID-19 est terminée et devrait être ajustée pour permettre aux entreprises et aux organisations de la demander rétroactivement d'après une évaluation des incidences financières sur une année entière afin de mieux refléter les effets sur les revenus chez de nombreuses personnes dans la chaîne diversifiée d'approvisionnement en fruits et légumes, et reconnaître les cycles de revenus ultérieurs.**

En même temps, **la subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) devrait être ajustée pour soutenir les commerces essentiels, comme ceux de la chaîne d'approvisionnement en fruits et légumes frais, qui ont été touchés par une hausse importante de leurs coûts d'exploitation en raison de la COVID-19, en leur fournissant l'option de demander la SSUC en fonction de la baisse de leur revenu net.**

### **Main-d'œuvre**

L'industrie des fruits et légumes frais dépend de milliers de travailleurs qui entrent au Canada dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) pour planter, cultiver, récolter, transformer et emballer nos produits.

Au début de la pandémie, le manque de travailleurs étrangers temporaires était la plus grande menace à la production et à la sécurité alimentaires et à l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire au Canada. La saison des récoltes approchant, l'ACDFL demeure préoccupée par le nombre très réduit de travailleurs qui ont pu entrer au Canada et par les conséquences de cette capacité réduite sur la production nationale, en particulier dans les secteurs qui connaissent une éclosion de COVID-19.

Même avant la pandémie de COVID-19, la pénurie de main-d'œuvre en horticulture était criante et un manque de 46 500 travailleurs était prévu d'ici 2025. Il s'agirait de la plus grande pénurie de main-d'œuvre dans le secteur agricole. **À court et à long terme, le gouvernement du Canada devrait travailler à améliorer les normes de service et les délais de traitement des demandes soumises dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers et du volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires, y compris en collaborant avec les pays d'origine des travailleurs et en adoptant des mesures pour simplifier davantage la collecte de données biométriques et les processus de demande de visas et de permis de travail.**

## Liquidités et protection financière pour les vendeurs de fruits et légumes

L'industrie canadienne des fruits et légumes réclame depuis de nombreuses années la mise en place d'un outil de protection financière pour les vendeurs de fruits et légumes. Le problème soulevé par le gouvernement était l'incapacité de démontrer le préjudice. Malheureusement, le climat commercial créé par la pandémie de COVID-19 poussera des entreprises à la faillite au cours des deux prochaines années, comme c'est déjà le cas, et notre secteur n'a aucune protection.

En plus d'une absence de protections nationales, les vendeurs canadiens de fruits et légumes sont maintenant encore plus à risque quand ils vendent leurs produits à notre principal partenaire commercial, les États-Unis. Comme les incidences financières se font sentir tout le long de la chaîne d'approvisionnement en fruits et légumes, nous prévoyons des faillites d'entreprises au Canada, comme nous le voyons déjà aux États-Unis. Par le passé, nos cultivateurs et expéditeurs canadiens auraient bénéficié d'un traitement préférentiel aux États-Unis en vertu de la loi américaine sur les denrées agricoles périssables (*Perishable Agricultural Commodities Act*), qui leur aurait fourni des outils de paiement rapides en cas de faillite d'un acheteur. Aux États-Unis, les entreprises sont aussi protégées contre les acheteurs insolubles.

Au Canada, nous n'avons jamais profité d'une protection similaire. La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ne prévoit aucun mécanisme pratique pour protéger les vendeurs quand les acheteurs de fruits et légumes deviennent insolubles. En raison de la nature hautement périssable des fruits et légumes frais, les vendeurs ne peuvent pas récupérer les produits de ventes incomplètes comme le permet la *Loi*.

Nous avons besoin d'une législation complémentaire sous la forme d'une fiducie présumée limitée et prévue par la loi pour garantir aux vendeurs canadiens de fruits et légumes l'accès prioritaire à des outils les aidant à compenser les pertes découlant de produits livrés, mais impayés. Cela assurerait la protection financière des vendeurs de fruits et légumes au Canada, en plus de donner un moyen de retrouver notre traitement préférentiel aux termes de la *Perishable Agricultural Commodities Act* des États-Unis.

À un moment où la sécurité alimentaire n'est dépassée que par la santé dans les priorités des Canadiens, il est vital que le gouvernement offre toutes les protections possibles à la chaîne d'approvisionnement alimentaire. **Comme d'autres faillites sont prévisibles à cause du climat économique créé par la COVID-19, le gouvernement du Canada devrait créer une fiducie présumée limitée et prévue par la loi semblable à la loi américaine sur les denrées agricoles périssables, soutenir les liquidités requises et protéger les vendeurs de fruits et légumes lors de faillites au Canada.**

L'ACDFL réitère son appui aux recommandations du Conseil canadien de l'horticulture concernant les programmes canadiens de gestion des risques commerciaux, recommandations que nous avons soulignées dans notre mémoire au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes et dans notre document de référence plus général sur la relance de l'industrie.

## **Changements opérationnels et équipement de protection individuelle (EPI)**

Cultivateurs, emballeurs, expéditeurs, transformateurs, grossistes et détaillants, toute l'industrie des fruits et légumes frais a engagé des dépenses sans précédent pour élaborer des plans d'affaires liés à la COVID-19 et de nouvelles procédures pour faire face à la propagation du virus, assurer la continuité des activités dans toute la chaîne d'approvisionnement, atténuer les effets de la COVID-19 sur leurs entreprises et leurs collectivités, et préparer un retour au travail.

Le coût additionnel des achats d'EPI et d'autres équipements de contrôle sanitaire ne peut pas être assumé de façon durable par l'industrie, mais il est difficile de le refiler aux Canadiens sans augmenter le prix des fruits et légumes frais, créant ainsi des problèmes de sécurité alimentaire. Les annonces de financement gouvernemental par l'entremise du Programme de protection au travail pour le secteur agroalimentaire et du Fonds d'urgence pour la transformation, bien qu'elles soient encourageantes, ne suffiront pas à soulager notre secteur de tout son fardeau économique.

Par conséquent, **le gouvernement du Canada devrait instaurer un crédit d'impôt pour l'EPI afin d'aider l'industrie à acheter l'équipement nécessaire pour garder ses travailleurs et le public en sûreté.**

De plus, **le gouvernement devrait prolonger l'exonération des droits de douane pour l'EPI au-delà de la fin de 2020 et reconnaître les coûts élevés en EPI assumés par l'industrie au début de la pandémie en rendant cette exonération rétroactive avant son annonce le 6 mai 2020.**

## **Durabilité**

Le secteur des fruits et légumes frais appuie l'engagement du gouvernement envers la promotion de la durabilité à long terme en tentant d'augmenter la consommation de fruits et légumes par les Canadiens et d'assurer un environnement sain, maintenant et après la COVID-19.

**Le gouvernement devrait fournir une aide financière continue pour atteindre les cibles de la politique alimentaire du Canada, promouvoir la durabilité économique, environnementale et sociale à long terme du système alimentaire canadien et augmenter la consommation par les Canadiens d'aliments sûrs et nutritifs.**

Nous reconnaissons et applaudissons les efforts passés du gouvernement pour réduire l'usage des plastiques problématiques et réduire les coûts économiques, sociaux et environnementaux du gaspillage alimentaire au Canada. Ces efforts devraient se poursuivre, être intégrés dans la planification de la reprise économique à long terme de l'industrie des fruits et légumes, et être guidés par l'expérience et les leçons tirées de la pandémie de COVID-19.

L'industrie canadienne des fruits et légumes s'est profondément engagée dans tous les segments de la chaîne d'approvisionnement pour réduire et atténuer l'utilisation des



plastiques. L'ACDFL a délibérément assumé un rôle de chef de file à cet égard au moyen de notre Groupe de travail sur les emballages de plastique, afin d'aider l'industrie des fruits et légumes à atteindre l'objectif très complexe d'utiliser les emballages de plastique de la manière la plus économique et écologique qui soit, à court, à moyen et à long terme.

**Pour réduire efficacement l'usage de plastiques inutiles et problématiques, le gouvernement devrait collaborer étroitement avec l'industrie pour adopter une approche systémique au développement de solutions qui sont fondées sur des preuves et incluent une combinaison de sensibilisation et d'innovation, encouragent la collecte efficace des matières recyclables dans les collectivités au Canada et tiennent compte des implications pour la salubrité et la sécurité alimentaire de la réduction de l'usage des plastiques pour les fruits et légumes frais.**

L'ACDFL a aussi collaboré avec des partenaires en vue de développer un outil en ligne de réduction des pertes pour réduire le gaspillage alimentaire et régler d'autres problèmes d'efficacité dans la chaîne d'approvisionnement en fruits et légumes. **Le gouvernement devrait engager des fonds et des ressources pour appuyer la réduction du gaspillage alimentaire tout le long de la chaîne d'approvisionnement, notamment en prolongeant et en élargissant le Défi de réduction du gaspillage alimentaire déjà annoncé.**

### **Innovation et infrastructure**

La pleine ampleur de l'incidence de la COVID-19 sur l'industrie des fruits et légumes frais ne sera probablement pas connue avant des mois, mais la planification de la reprise doit tenir compte de la manière dont le climat commercial pourrait changer de façon permanente. La force et la croissance de l'industrie canadienne des fruits et légumes dépendront de notre capacité à tirer parti de l'innovation. Un exemple est le virage marqué vers les achats en ligne. Si les consommateurs continuent de se tourner vers le commerce électronique après la pandémie, certains restaurants et d'autres entreprises locales pourraient rester en ligne.

L'agriculture, y compris l'industrie des fruits et légumes frais, a le potentiel pour servir de pilier de la reprise économique après la pandémie de COVID-19, mais plus d'investissements sont nécessaires pour soutenir la croissance de notre industrie. Le [rapport de la RBC de 2019](#) montre que la part du Canada dans l'investissement mondial en agrotechnologie est seulement de 3,4 %, derrière des pays comme le Brésil et l'Inde. **L'ACDFL exhorte le gouvernement à financer l'innovation dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement en fruits et légumes frais, afin de renforcer l'industrie et de favoriser sa compétitivité constante.**

La croissance du commerce électronique pourrait aussi avoir des implications importantes pour les cultivateurs et les fournisseurs au pays en rendant l'Internet à bande large et la couverture cellulaire encore plus nécessaires. Comme l'a noté la [Table de la stratégie économique du secteur agroalimentaire](#), le manque d'infrastructure numérique demeure un obstacle majeur à l'innovation pour de nombreux cultivateurs et d'autres entrepreneurs dans l'industrie des fruits et légumes frais.

Compte tenu surtout des changements importants du marché dus à la pandémie de COVID-19, **le gouvernement devrait dédier des fonds suffisants au développement rapide de l'infrastructure d'Internet à haute vitesse et de la zone où sont offerts des services de téléphonie cellulaire afin de garantir que tous les Canadiens et toutes les entreprises canadiennes ont accès à l'infrastructure numérique dont ils ont besoin.**

Il est primordial que les collectivités rurales partout au Canada bénéficient d'investissements dans les infrastructures essentielles pour soutenir leur développement économique, aujourd'hui et demain. **Le gouvernement devrait investir suffisamment dans les infrastructures rurales, y compris les routes, les infrastructures énergétiques et de service, comme la gestion des déchets.**

### **Stratégie sur les données agricoles et agroalimentaires**

Les données sont un élément essentiel de la compétitivité mondiale. Malheureusement, les données canadiennes, particulièrement en agriculture, sont difficiles à trouver, incomplètes ou coûteuses pour les associations et les entreprises. Des données plus détaillées de Statistique Canada sur la consommation, les tendances, le commerce et les préférences des consommateurs serviraient de catalyseur à la croissance et à une compétitivité accrue, et permettraient à l'industrie de mieux s'orienter dans la reprise économique suivant la pandémie de COVID-19.

**L'ACDFL exhorte le gouvernement à créer un groupe de travail sur les données réunissant Agriculture et Agroalimentaire Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, et d'autres ministères et organismes pertinents pour élaborer et appliquer une stratégie sur les données qui soit complète, entièrement financée et à long terme, renforcera notre compétitivité et guidera les décisions stratégiques clés de nos membres.** L'ACDFL a hâte de travailler avec le gouvernement sur une telle stratégie et de discuter des scénarios éventuels de partage des coûts entre l'industrie et le gouvernement.

### **Une approche stratégique de la reprise**

Pour assurer la pérennité du système alimentaire, il nous faut une stratégie nationale et internationale forte. Le succès du secteur agricole et agroalimentaire, y compris de l'industrie des fruits et légumes frais, sera essentiel à la reprise économique du Canada après la pandémie de COVID-19, mais une approche stratégique pangouvernementale est requise pour permettre ce succès. La [Table de la stratégie économique du secteur agroalimentaire](#) et le nouveau Conseil sur la stratégie industrielle peuvent apporter des ressources importantes à cette direction stratégique.

À la lumière des leçons tirées de la pandémie de COVID-19, le Conseil consultatif de la politique alimentaire du Canada déjà annoncé pourrait devenir un forum unique pour éliminer les cloisonnements gouvernementaux et faire participer plusieurs ministères aux discussions des problèmes pressants du système alimentaire au Canada.

**L'ACDFL exhorte le gouvernement à consacrer des fonds à une analyse complète des effets de la COVID-19 sur le secteur des fruits et légumes ainsi qu'aux efforts continus du Conseil consultatif de la politique alimentaire du Canada pour répondre aux besoins de l'industrie en vue de la reprise.**

### **Conclusion**

L'ACDFL est heureuse d'avoir pu soumettre ses commentaires au Comité au sujet du budget 2021 et des recommandations sur la manière dont le gouvernement peut soutenir l'industrie canadienne des fruits et légumes frais dans *sa reprise économique après la pandémie de COVID-19*. Nous aimerions réitérer que l'ACDFL serait heureuse de remettre au Comité sa liste plus complète de recommandations à l'appui de cette reprise.

L'ACDFL et ses membres sont très reconnaissants du haut niveau d'engagement et de collaboration du gouvernement fédéral dans son travail avec l'industrie durant cette période difficile. La poursuite de cette solide relation de travail dans les mois à venir sera vitale au succès de la reprise économique canadienne et à la préparation aux événements futurs. Nous nous engageons à collaborer avec le gouvernement pour trouver des solutions qui atténuent l'incidence de la pandémie sur les Canadiens et assurent que les familles canadiennes auront toujours des produits sûrs, sains et nutritifs sur leur table pendant cette crise et par la suite.

Nous vous remercions de prendre en considération notre mémoire. Nous répondrons avec plaisir aux questions que les membres du Comité voudront nous poser.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président de l'ACDFL,

[ORIGINAL SIGNÉ]

Ron Lemaire